



Québec, le 9 janvier 2025

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/25-781

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande faite en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « la Loi »), visant à obtenir le ou les documents suivants :

1. Le budget autorisé pour les projets en infrastructure en éducation suivants :
 - a) L'agrandissement du Centre de formation professionnelle Rimouski-Neigette dans la municipalité de Rimouski, annoncé au PQI 2022-2032
 - b) L'ajout d'un gymnase de 216 m2 à l'École primaire Notre-Dame dans la municipalité de Mont-Carmel, annoncé au PQI 2022-2032
 - c) L'agrandissement et réaménagement du pavillon Auger du CFP Alma dans la municipalité d'Alma, annoncé au PQI 2019-2029
 - d) L'agrandissement et réaménagement de l'école primaire Saint-Gérard dans la municipalité d'Alma, annoncé au PQI 2022-2032
 - e) L'ajout d'un gymnase de 432 m2 à l'école primaire Saint-Cœur-de-Marie dans la municipalité de Saguenay, annoncé au PQI 2022-2032
 - f) L'agrandissement de l'école primaire le Tandem - Édifice Saint-Luc dans la municipalité de Saguenay, annoncé au PQI 2019-2029
 - g) L'agrandissement du centre de formation professionnelle le centre Morse dans la municipalité de Québec, annoncé au PQI 2022-2032

...2

- h) Le réaménagement du centre Saint-Albert-le-Grand pour en faire une école primaire dans la municipalité de Québec, annoncé au PQI 2024-2034
- i) L'achat et transformation de la bibliothèque municipale annexée à l'école du Perce-Neige pavillon Saint-Charles pour en faire 2 classes préscolaires et 4 classes primaires et gymnase dans la municipalité de Pont-Rouge, annoncé au PQI 2020-2030
- j) L'ajout d'une classe préscolaire, 5 classes primaires et un gymnase à l'école de la Source dans la municipalité Saint-Maurice, annoncé au PQI 2020-2030
- k) L'ajout de 6 classes et d'un gymnase double à l'école primaire Sainte-Bernadette dans la municipalité de Trois-Rivières, annoncé au PQI 2020-2030
- l) L'ajout d'un gymnase entre les écoles de l'Arc-en-ciel (démolition partielle) dans la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton, annoncé au PQI 2019-2029
- m) L'ajout d'un gymnase à l'école primaire Le Prélude et ajout de 4 classes dans la municipalité de Rouyn-Noranda, annoncé au PQI 2020-2030
- n) Le remplacement de l'école Tétreault par la construction d'une école primaire de 3 classes dans la municipalité de La Motte, annoncé au PQI 2021-2031
- o) Le remplacement de l'école Leventoux par la construction d'une école primaire de 3 classes dans la municipalité de Havre-Saint-Pierre, annoncé au PQI en 2022
- p) L'ajout de 8 classes et d'un gymnase à l'école Épervière dans la municipalité de Saint-Agapit, annoncé au PQI 2020-2030
- q) La démolition du pavillon nord de l'école primaire Raymond et reconstruction de ce dernier, ajout 4 classes dans la municipalité de Laval, annoncé au PQI de 2020-2030
- r) La démolition et reconstruction de l'école Amédée-Marsan avec ajout de 2 classes du préscolaire et de 8 classes pour en faire une école primaire dans la municipalité de L'Assomption, annoncé au PQI 2019-2029
- s) Le remplacement des écoles La Passerelle, Sainte-Marie-des-Anges et Saint-Jude, par la construction d'une école primaire de 27 classes dans la municipalité de Charlemagne, annoncé au PQI 2020-2030
- t) L'ajout de 3 classes du préscolaire et de 6 classes du primaire à l'école Sainte-Bernadette dans la municipalité Notre-Dame-de-Lourdes, annoncé au PQI 2020-2030
- u) La transformation du Centre de formation de Montcalm en une école secondaire de 348 places dans la municipalité Saint-Lin-Laurentides, annoncé au PQI 2023-2033
- v) Le remplacement et agrandissement de l'école Sainte-Marcelline-de-Kildare par la construction d'une école primaire de 10 classes dans la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, annoncé au PQI 2021-2031
- w) L'agrandissement de l'école primaire Notre-Dame-de-la-Paix dans la municipalité de Saint-Simon annoncé au PQI 2019-2029

- x) Le réaménagement de l'école primaire-secondaire René-Saint-Pierre dans la municipalité de Saint-Hyacinthe, annoncé au PQI 2022-2032
- y) L'ajout de 2 classes d'éducation préscolaire et des superficies supplémentaires à l'école Saint-Eugène dans la municipalité de Saint-Jean-sur-Richelieu, annoncé au PQI 2019-2029
- z) L'ajout de 4 classes du préscolaire et de 12 classes du primaire à l'école Saint-Laurent dans la municipalité de Brossard, annoncé au PQI 2020-2030

2. À défaut, je souhaite recevoir le ou les documents suivants:
Tout document ou combinaison de documents permettant de concevoir le budget autorisé pour les projets en infrastructures en éducation susmentionnés.

Il convient tout d'abord de préciser que l'article 1 de la Loi confère un droit d'accès aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions.

Vous trouverez ci-joint le document susceptible de répondre à votre demande. Étant donné que ce document répond intégralement au premier point de votre demande, aucun document ne correspond au deuxième point de celle-ci.

Nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Une note explicative à cet effet est jointe au présent envoi.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/SD/mc

p. j. 2

CSS/CS	Projet	Région admin.	Municipalité	Budget annoncé	Statut
Affluents	Remplacement des écoles La Passerelle (841B001), Sainte-Marie-des-Anges (841B002) et Saint-Jude (841B003), par la construction d'une école primaire de 27 classes à Charlemagne	Lanaudière	Charlemagne	46 379 231 \$	Construction (Réalisation)
Affluents	Démolition et reconstruction de l'école Amédée-Marsan avec ajout de 2 classes du préscolaire et de 8 classes pour en faire une école primaire (4,12)	Lanaudière	L'Assomption	30 109 802 \$	Mis en service
Capitale	Agrandissement du Centre Morse	Capitale-Nationale (Québec)	Québec	5 693 685 \$	Mis en service
Capitale	Réaménagement du Centre Saint-Albert-le-Grand, situé au 3005, 4e Avenue, à Québec, afin d'en faire une école primaire de 7 classes dès la rentrée scolaire 2025-2026	Capitale-Nationale (Québec)	Québec	5 311 600 \$	Mis en service
Chemin-du-Roy	Ajout de 6 classes du primaire et d'un gymnase double à l'école Sainte-Bernadette (secteur 25)	Mauricie	Trois-Rivières	13 438 961 \$	Construction (Réalisation)
Chemin-du-Roy	Ajout d'une classe du préscolaire, de 5 classes du primaire et d'un gymnase à l'école de la Source (secteur 31)	Mauricie	Saint-Maurice	19 276 076 \$	Mis en service
De La Jonquière	Agrandissement de l'école le Tandem - Édifice Saint-Luc (2 classes et 1 gymnase)	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Saguenay	6 793 698 \$	Mis en service
Harricana	Remplacement de l'école Tétreault, située à La Motte, par la construction d'une école primaire de 3 classes	Abitibi-Témiscamingue	La Motte	13 854 101 \$	Construction (Réalisation)
Hautes-Rivières	Ajout de deux classes d'éducation préscolaire, et des superficies supplémentaires à l'école Saint-Eugène	Montérégie	Saint-Jean-sur-Richelieu	5 935 959 \$	Mis en service
Kamouraska-Rivière-du-Loup	Ajout d'un gymnase de 216 m2 à l'école Notre-Dame, située à Mont-Carmel	Bas-St-Laurent	Mont-Carmel	5 034 506 \$	Mis en service
Lac-Saint-Jean	Agrandissement et réaménagement du pavillon Auger du Centre de formation professionnelle Alma	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Alma	7 232 850 \$	Mis en service
Lac-Saint-Jean	Agrandissement et réaménagement de l'école Saint-Gérard	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Alma	5 069 160 \$	Mis en service
Laval	Démolition du pavillon nord (831B001) de l'école Raymond et reconstruction de ce dernier, avec ajout de quatre classes, par le biais d'un projet d'agrandissement du pavillon sud (831B002)	Laval	Laval	25 592 403 \$	Mis en service
Marie-Victorin	Ajout de 4 classes du préscolaire et de 12 classes du primaire à l'école Saint-Laurent (secteur 5A)	Montérégie	Brossard	25 305 753 \$	Construction (Réalisation)
Moyenne-Côte-Nord	Remplacement de l'école Leventoux, située à Havre-Saint-Pierre, par la construction d'une école primaire de 9 classes	Côte-Nord	Havre-Saint-Pierre	39 691 322 \$	Construction (Réalisation)
Navigateurs	Ajout de 8 classes et d'un gymnase à l'école l'Épervière	Chaudière-Appalaches	Saint-Agapit	18 100 494 \$	Mis en service
Phares	Agrandissement du Centre de formation Rimouski-Neigette	Bas-St-Laurent	Rimouski	7 424 237 \$	Construction (Réalisation)
Portneuf	Achat et transformation de la bibliothèque municipale annexée à l'école du Perce-Neige, pavillon Saint-Charles, afin d'en faire 2 classes du préscolaire et 4 classes du primaire et ajout d'un gymnase (secteur 06)	Capitale-Nationale (Québec)	Pont-Rouge	12 599 124 \$	Construction (Réalisation)
Rives-du-Saguenay	Ajout d'un gymnase de 432 m2 à l'école Saint-Coeur-de-Marie, située à Saguenay	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Saguenay	4 163 128 \$	Mis en service
Rouyn-Noranda	Ajout d'un gymnase à l'école Le Prélude (secteur 15) et ajout de quatre classes	Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda	15 841 974 \$	Mis en service
Saint-Hyacinthe	Agrandissement de l'école Notre-Dame-de-la-Paix (1 classe du préscolaire, 4 classes et 1 gymnase)	Montérégie	Saint-Simon	13 866 941 \$	Construction (Réalisation)
Saint-Hyacinthe	Réaménagement de l'école primaire-secondaire René-Saint-Pierre, située à Saint-Hyacinthe	Montérégie	Saint-Hyacinthe	7 136 767 \$	Mis en service
Samares	Remplacement et agrandissement de l'école de Sainte-Marcelline, située Sainte-Marcelline-de-Kildare, par la construction d'une école primaire de 10 classes	Lanaudière	Sainte-Marcelline-de-Kildare	19 148 910 \$	Construction (Réalisation)
Samares	Ajout de 3 classes du préscolaire et de 6 classes du primaire à l'école Sainte-Bernadette (secteur 24)	Lanaudière	Notre-Dame-de-Lourdes	15 824 652 \$	Construction (Réalisation)
Samares	Transformation du Centre de formation de Montcalm, situé à Saint-Lin-Laurentides, en une école secondaire de 348 places	Lanaudière	Saint-Lin-Laurentides	7 934 794 \$	Mis en service
Sommets	Ajout d'un gymnase entre les écoles de l'Arc-en-Ciel, pavillons 1 et 2 (agrandissement avec démolition partielle)	Estrie	Saint-François-Xavier-de-Brompton	10 950 044 \$	Construction (Réalisation)

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CHAPITRE II ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I DROIT D'ACCÈS

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

1982, c. 30, a. 1.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).